

# La lutte continue : de retour à la table des négociations !

## Communiqué du Collectif Air Bel, 13/03/2023

Dans le quartier d'Air Bel à Marseille, plus de 200 familles vont devoir quitter leur logement à cause d'un projet de rénovation urbaine. Au cours des derniers mois, nous, l'« Amicale des locataires d'Air Bel » et l'association « Il fait bon vivre dans ma cité », avons rédigé une charte de relogement pour protéger les droits des habitant.e.s.

Après près d'un an de discussion, au mois de janvier 2022, nous avons décidé de quitter la table des négociations car les institutions (bailleurs, métropole et État) refusaient de garantir que les loyers et les charges n'augmenteraient pas avec le relogement. Pour protester, les habitant.e.s et leurs soutiens ont organisé une grande réunion publique dans le quartier et ont menacé de bloquer le projet (en n'ouvrant pas leurs portes aux chargé.e.s de relogement).

Notre lutte a payé : lors de sa délibération du 30 juin 2022, la Métropole a fini par s'engager au « *maintien du reste à charge au mètre carré pour les locataires dont les revenus ne dépassent pas le plafond de ressources HLM* ». Cette victoire dépasse largement Air Bel puisque cette règle bénéficiera à l'ensemble des habitant.e.s des quartiers délogé.e.s par la rénovation urbaine à Marseille (soit près de 4000 familles).

Forts de cette victoire, **nous avons décidé de réinviter les partenaires institutionnels à la table des négociations, pour poursuivre les discussions sur l'ensemble des autres points de la charte de relogement.**

Malheureusement, les institutions nous envoient un signal extrêmement défavorable, quant à leur capacité à être à l'écoute des habitant·es des quartiers populaires et de leurs représentant·es. Dans un courrier en date du 28 janvier 2023 adressé par les trois bailleurs Unicil-Erilia-Logirem au maire de Marseille et à la présidente de la Métropole Aix-Marseille, nous sommes accusé·es d'un « retrait » de la concertation, et d'une « communication » qui aurait favorisé les « tensions » entre les partenaires. Nous tenons à rappeler que **sur la question de la concertation, ces institutions n'ont aucune leçon à donner aux locataires.** Pour rappel, elles ont imposé un projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation véritable, et qui n'a même pas fait l'objet d'une communication précise et publique à destination des habitant·es. Nous tenons aussi à rappeler que ce projet cible un quartier où les bailleurs ont par le passé manqué à nombre de leurs obligations d'entretien des bâtiments et des logements, et mis en danger la santé des locataires. Ce sont leurs accusations qui attisent les tensions et qui ne font que mettre de l'huile sur le feu, alors que nous avons besoin de calme et de sérénité pour faire respecter et avancer les droits des habitant·es du quartier.

**Car bien que nous ayons obtenu une victoire sur les loyers, la lutte continue et nos revendications sont encore nombreuses ! À ce jour, les institutions parlent d'une « charte unique » de relogement à l'échelle métropolitaine, mais aucune place n'est garantie aux représentant·es des habitant·es dans les comités de pilotage et de suivi de la rénovation urbaine. Nous tenons à rappeler que le projet ne pourra pas commencer tant que la charte rédigée par les associations de locataires n'a pas été signée, et que sa bonne application n'est pas garantie par le contrôle d'une instance dans laquelle les représentant·es des locataires sont représenté·es.**

Car nous avons certes gagné sur les loyers, mais un ensemble de revendications restent exprimées et toujours sans réponse :

- Que l'ensemble du parc social disponible soit mobilisé pour permettre aux locataires d'être relogé.e.s dans le quartier et le logement de leur choix ;
- La mise en place d'un comité de suivi des relogements dans lequel siègent les représentant.e.s des locataires ;
- Le maintien des tarifs préférentiels d'énergie dont bénéficient les habitant.e.s d'Air Bel ou la compensation en cas de hausse des factures causée par le relogement ;
- Le droit de rester à Air Bel pour les locataires qui le souhaitent.
- La remise en cause de la démolition de certains bâtiments, lorsqu'une large majorité de locataires s'y opposent et que rien ne leur garantit un relogement sur site

**Nous invitons donc les partenaires institutionnels du projet à reprendre le processus de négociation, condition sine qua none du lancement du projet. Nous invitons tous les collectifs et associations alliés à nous soutenir dans ce processus, qui apportera non seulement aux locataires d'Air Bel, mais aussi de l'ensemble de l'aire marseillaise !**

Signataires : Collectif Air Bel, Association Il fait bon vivre dans ma cité, Association des locataires d'Air Bel, Syndicat des quartiers populaires de Marseille